



29 juin 2011

CTP DSAC :

- Délégations, parents pauvres et méconnus (ci-contre)
- le temps de travail, un sujet délicat pour la DSAC. p.2
- Formation langue anglaise et accès concours internes. p.3

**SNNA-FO
CRNA/SO
avenue Beaudésert
33692 MERIGNAC
Cedex**

**Tel : 05 56 55 63 71
Fax : 05 57 92 84 87**

E-mail:
fosnna.national@aviation-civile.gouv.fr
Site web:
<http://www.snnafoc.com>

CTP DSAC du 21 juin 2011

Le dernier dans sa composition et son fonctionnement actuel !

Le dernier CTP DSAC de cette mandature s'est tenu le 21 juin. Les élections professionnelles d'octobre 2011 détermineront la représentativité de chacune des organisations syndicales qui siègeront dans le futur **Comité Technique (CT) DSAC**.

La notion de parité (nombre identique de sièges) entre l'Administration et les OS devient obsolète et le rôle de ces dernières y sera renforcé. **Les textes ne pourront plus "passer**

en force" avec les seules voix de l'Administration.

L'approbation des syndicats sera nécessaire à l'adoption d'un texte et les représentants des personnels pourront collectivement refuser des mesures dont les conséquences seraient jugées néfastes pour les agents ou le fonctionnement des services.

Ce nouveau mode de fonctionnement vaudra,

bien sûr, pour tous les futurs CT et pas seulement pour la DSAC.

L'importance des votes en séance sera donc accrue. Le rôle et les décisions prises par les OS en séances seront clairement affichés et beaucoup plus lisibles. Il ne sera plus possible de se "cacher" derrière l'Administration ou de rester en retrait par l'abstention. Chacun sera clairement positionné en faveur ou en opposition à un projet !

Reconnaissance des cadres de la DSAC

Lors du précédent CTP, le 08 décembre 2010, il avait été demandé à la DSAC de corriger le document relatif aux répertoires des filières métiers élaboré par le Secrétariat Général. Côté DSAC, contrairement à la classification en DSNA les chefs de subdivision sont répertoriés comme inspecteurs de surveillance et non pas comme cadres. Effectivement cette erreur doit être corrigée et FO a appuyé cette demande. Le SG s'est engagé à faire évoluer le document et à présenter les résultats de l'étude qui aura été menée pour la mi-octobre 2011.

FO a également profité de l'occasion de cette étude pour demander formellement que TOUS les cadres de la DSAC soient reconnus, pas seulement dans les DSAC IR mais aussi dans les délégations !!

FO souhaite voir reconnaître les fonctions d'adjoint au délégué au même niveau que celles de chefs de subdivision!

Les fonctions d'encadrement et les responsabilités assumées dans les délégations souffrent largement la comparaison et méritent le même traitement qu'en DSAC IR.

La DSAC et le Secrétaire Général n'ont visiblement pas la même analyse (ou la même connaissance ?) que FO et n'ont pas souhaité donner suite à notre demande qu'ils ont jugée hors contexte et du domaine des négociations protocolaires !!

Mesdames et Messieurs des délégations, à vous de juger de la pertinence de la demande...et de la réponse !!!

Dépassements d'horaires et compensations



Pour la DSAC, un agent motivé et fier de son travail ne demande pas de récupération pour ses heures supplémentaires !



La démarche qualité se poursuit.

Dès l'amorce de la discussion sur le sujet des récupérations pour dépassement d'horaire, **nous avons rapidement constaté que ce sujet était totalement étranger à la DSAC et que la direction ne souhaitait pas en faire un thème de discussion !** En cela la DSAC était soutenue par **le SG qui nous a fait remarquer: "je n'ai reçu aucune alarme sociale sur ce sujet".**

Ce genre de remarque nous en dit long sur l'état d'esprit de nos interlocuteurs! Ces mêmes directeurs, qui prônent la transparence des démarches et affirment vouloir entretenir un dialogue social de qualité, nous annoncent en CTP qu'ils ne souhaitent pas discuter

plus avant du sujet des heures sup tant qu'il n'y a pas d'alarme sociale !!!

Tout en nous disant que **"personne ne force les agents à des dépassements d'horaires"**, la proposition de la DSAC en matière de récupération consistait en tout et pour tout à généraliser le régime en vigueur en DSAC CE (voir documents sur notre site).

Pour FO, il est hors de question de généraliser et d'entériner un régime de gestion des dépassements d'horaires qui autorise des journées de travail de 12h00 et dans un élan de mansuétude limite la durée hebdomadaire à...48h00 !! Cela sans aucune compensation !!

Personnels de la DSAC ! Que pensez-vous des généreux 1/5 de jour de récupération qui vous seraient alloués pour une journée de travail débutant à 06h00 et se terminant à 23h00 ??

FO s'est fermement opposé à l'application de telles mesures qui ne respectent pas la législation du travail en vigueur et a demandé un véritable système de gestion des dépassements horaires et des contraintes (WE, JF,..) qui, pour le moins, devra ramener la durée et l'organisation du travail dans les limites légales !!!

Une réunion spécifique sera programmée sur le sujet.

La démarche qualité

Depuis mars dernier, trois séances de travail des GT ad hoc ont abouti à la rédaction de fiches descriptives des processus. L'audit de certification doit intervenir au deuxième trimestre 2012.

Une matinée d'information le 27 juin en visioconférence entre le site de Farman et d'autres sites en DSAC-IR a

permis de faire une présentation à mi-parcours de l'avancement de la démarche et de tester la « réceptivité » des agents.

A la demande des OS, la direction réfléchit à la mise en place d'un système de recueil des questions qui n'auront pu être posées à la présentation du 27 juin (absents, etc.) qui serait

piloté par les responsables PPO.

La mise en œuvre du système au plan national débute en septembre 2011, par une déclinaison locale avec mise en place d'audits internes des processus (ne pas confondre il ne s'agit pas d'auditer les services) pour apprécier les actions correctives à développer.

Budget DSAC

La réduction initiale (- 30 %) n'a pas été appliquée et la dotation a été "quasiment" ramenée au niveau initialement prévu. Le Budget 2011 équivaut au budget 2010-10% (5% ministre+5%DGAC) soit 23 625 000 €. La direction nous assure que tout va bien et que la DSAC pourra faire face et honorer l'ensemble des missions !

Formation en langue anglaise

Accès pour tous aux formations et aux concours: pas toujours une évidence !

Après une présentation du bilan de la formation à la langue anglaise, il nous est présenté une démarche en trois points permettant l'élaboration du plan de formation en langue anglaise :

- l'expression de ses besoins par l'agent ;
- l'expression des besoins par le chef de service ;
- une évaluation des compétences pour apprécier l'adéquation compétences requises / compétences acquises.

Le point gênant pour FO réside dans le fait que cette évaluation est faite par le supérieur hiérarchique qui n'a, à priori, pas les compétences d'un formateur en langue. FO a demandé une vraie évaluation par du personnel qualifié.

La présidente observe : une grande diversité de la population des agents formés, une forte disparité des coûts de formation et une motivation variable en

fonction des situations locales. FO a fait remarquer qu'il manque le ratio : formations allouées / formations sollicitées et que les refus de formation pour la seule raison "ne correspond pas au poste actuellement tenu" sont difficilement acceptables. **Les exigences en pratique de la langue anglaise sont à la hausse donc tous les agents doivent pouvoir être formés.**



Préparation concours internes

Pour les garder plus longtemps dans les services, la DSAC refuse l'accès à la préparation aux concours internes à ses agents !!

FO s'est violemment élevé contre ces décisions qui sont une violation des droits des agents et qui hypothèquent lourdement les chances de réussite aux concours et l'accès à la promotion interne. Certaines affectations ne doivent pas devenir un handicap dans le déroulement d'une carrière et l'égalité des chances doit être une réalité. Une telle politique ne peut que desservir les intérêts de la DSAC si aux yeux des jeunes TSEEAC l'affectation sur un poste en DSAC est associée à une panne de l'ascenseur social.

FO a formellement demandé à la DSAC de réparer cette erreur tant qu'il en est encore temps et avant qu'elle ne se transforme en préjudice.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos représentants FO, membres titulaires et experts du CTP DSAC (Mails aviation civile):

- pour le SNPACM FO, **Didier SIDOINE**
- pour le SNICAC FO, **Valérie CARIOU et Jean-Michel HODOUL**
- pour le SNNA FO, **Philippe BATAILLÉ et Thierry MOROT**

**Vous souhaitez agir sur les choix et les orientations de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !**

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Corps :

Grade :

Affectation :

Adresse professionnelle :

Tel :

Fax :

Email :

Adresse personnelle (Optionnel) :

A....., le..... **Signature**

A renvoyer par fax au 05 57 92 84 87 ou par courrier :

**SNNA-FO, CRNA/SO, avenue de Beaudésert
33692 MERIGNAC**

